

Que fait l'Inrap pour réduire la pénibilité de notre travail ?

- **une négociation sur l'impact de l'organisation du travail sur la santé des agents ?** Non, le groupe de travail du CHS (iotsa) ne s'est pas réuni depuis plus d'un an ! Mais on nous promet des réunions rapidement (depuis le même laps de temps)

- **une réflexion sur la mécanisation ?** Un colloque s'est tenu, des fiches méthodes sont en cours de diffusion mais pas de politique de mécanisation de la part de la DST affirmée. Aucun moyen supplémentaires pour équiper les chantiers, pas d'effort en matière de formation (le nombre de départ à la formation CACCESS à même diminué de manière flagrante)

- **l'alternance des tâches ?** Grande absente du programme de prévention des risques professionnels dans la partie « lutte contre les TMS », le SGPA-CGT a réclamé que ce point soit inscrit dans le programme. La direction a dit oui, mais quand on sait que les actions concernant l'organisation du travail prévues dans ces programmes ne sont jamais réalisées, cet ajout est simplement formel.

- **Un travail sur l'outillage ?** Cela fait des mois qu'on nous informe qu'un marché public sera passé pour l'outillage et qu'une réflexion sur l'ergonomie et l'outillage doit être menée au préalable. Nous n'avons encore jamais eu un calendrier fixant des réunions, alors que l'on touche au cœur du métier et que le SGPA-CGT a alerté à mainte reprise de la nécessité d'avoir un vrai travail de réflexion sur le sujet.

- **éviter le plus possible les grands déplacements ?** bien au contraire les agents sont de plus en plus sollicités pour travailler en dehors de leur région d'affectation.

- **Une véritable identification et une analyse des risques ?** L'Inrap revient, avec le soutien des Inspecteurs Hygiène et Sécurité du Ministère de la Recherche sur la méthode adoptée en CHSC en mars 2007 sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUER) et laisse aux responsables d'opération et AST le soin d'établir ce document sur chaque chantier, se déchargeant de leur obligation d'employeur d'analyser, de prévenir et de donner des moyens pour réduire les risques.

- **Une politique de reclassement des agents cassés qui ne peuvent plus travailler sur les chantiers ?** Aucune réflexion sur le sujet ; la direction traite au cas par cas, et souvent après avoir laissé pourrir les situations, les agents nécessitant un aménagement de poste.

Même l'indemnité « travaux dangereux, insalubre et salissants », qui existe depuis les années 60 au ministère et qui n'est toujours pas appliqué à l'Inrap, tarde à voir le jour.

Et pourtant on aurait pu y espérer cette année à une véritable prise de conscience de l'établissement car les coûts de la dégradation de notre santé sont loin d'être anecdotiques.

Les accidents augmentent, les déclarations de maladie professionnelles explosent !

Le montant global des cotisations versées à la sécurité sociale en 2007 est de plus de 629 000 € pour les accidents du travail.

Les jours d'arrêts pour maladies ordinaires sont eux aussi en nette augmentation : l'augmentation des jours d'arrêts est de 26 % en 2007. La part de provision pour la prévoyance est de 70% pour couvrir la dégradation de la santé, elle pèse sur les cotisations des agents (50% part employeur-agents) soit plus de 350 000 euros en 2005.

Va-t-on bientôt avoir besoin de déambulateur, comme EPI (équipement de protection individuelle) pour se déplacer sur les chantiers ?

Il est bien possible que cela ne soit pas qu'un mauvais scénario de science-fiction si l'Inrap ne met pas en face de ces sombres constatations de véritables moyens de prévention pour lutter contre la pénibilité de notre métier.

L'Inrap concluait sa première version du rapport annuel des risques professionnel (ce paragraphe est passé à la trappe dans la version définitive !) par « **pour les activités opérationnelles l'insuffisance des moyens dévolus à la préparation et à la réalisation des opérations contribue à cette dégradation.**

D'une façon générale les équipes manquent de repères du fait d'une organisation du travail défailante et d'un manque de lisibilité sur les rôles des différents acteurs de l'établissement. La ligne hiérarchique ne joue pas de rôle d'incitation et de contrôle qui lui revient sur la prévention des risques ».

Ça fait froid dans le dos (même en début de saison chaude !)

Réponse : RIEN !



Juin 2008